

## Appel à la prudence de tous les usagers.ères des chemins forestiers

---

Mont-Laurier, 3 mai 2022 – À l'approche de l'ouverture de la saison de pêche, les MRC de la grande région des Laurentides appellent à la prudence de tous les usagers.ères des chemins forestiers sur leur territoire.

Ayant un vaste territoire forestier parsemé de plusieurs étendues d'eau, le nombre d'usagers.ères fréquentant les chemins forestiers augmente de façon considérable, entre autres, durant la saison de pêche.

Afin de prévoir les déplacements et de permettre la cohabitation sur les chemins forestiers, utilisés notamment pour le transport forestier et les déplacements des pêcheurs.euses, les MRC invitent les usagers.ères à consulter la carte interactive des travaux d'aménagement au [www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/cartes-interactives](http://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/cartes-interactives). Cette carte présente les opérations forestières en territoire public ainsi que leur calendrier d'exécution prévu. La connaissance de ces informations permet d'augmenter la sensibilité au partage du territoire et la sécurité des usager.ères.

### Cohabitation et aménagement du territoire forestier

Le travail des MRC est de contribuer à l'harmonisation des différents usages de la forêt selon les droits consentis et les orientations prescrites par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Elles souhaitent participer au partage du territoire public, afin de rendre possibles les différentes activités et d'en faire une utilisation responsable. Le territoire forestier des MRC des Laurentides est vaste et fortement sollicité. La multifonctionnalité de celui-ci demande une collaboration des différents usagers.ères afin de concilier les notions fauniques, récréatives, sociales et écologiques.

L'aménagement durable des forêts « a pour but de maintenir ou d'améliorer la santé à long terme des écosystèmes forestiers, afin d'offrir aux générations d'aujourd'hui et de demain les avantages environnementaux, économiques et sociaux que procurent ces écosystèmes »<sup>1</sup>.

Par les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT), les MRC s'assurent de recueillir les intérêts et les préoccupations des personnes et des organismes concernés par les différentes activités d'aménagement forestier, soit les territoires fauniques structurés, les organismes en environnement, les acériculteurs, les clubs de VHR, les entreprises forestières et plus encore. Ces membres des TGIRT conviennent des mesures d'harmonisation à leurs multiples usages de la forêt.

Les MRC de la région des Laurentides remercient tous les usager.ères des chemins forestiers de participer au partage du territoire forestier et les invite à demeurer vigilants.es lors de leurs déplacements. La sécurité de tous est une priorité. Bonne saison de pêche !

– 30 –

Source : Billie Piché  
Coordonnatrice aux communications  
819-623-3485 poste 123  
[b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca](mailto:b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca)

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec (2016-2022). *Aménagement durable des forêts*. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.  
<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/>